



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES NUMÉROS 1883-470 ET 1883-471

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1886, concernant les immeubles suivants :

- 1. Demande de dérogation mineure numéro 1883-470** pour le bâtiment situé aux 5970-5972, rue Bourdaloue, lot numéro 1 124 783 du cadastre du Québec, dans la zone H02-20.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H02-20, soit réduite à 5,11 mètres pour le bâtiment existant.

- 2. Demande de dérogation mineure numéro 1883-471** pour le bâtiment situé aux 5066-5068, rue Rimbaud, lot numéro 1 002 655 du cadastre du Québec, dans la zone H07-11.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H07-11, soit réduite à 5,49 mètres pour le bâtiment existant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le mardi 2 juillet 2019, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire.**

Montréal, le 11 juin 2019.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard